

# EP PerMed- Personalised Medicine - Partenariat européen

## Objectifs

Le Partenariat européen pour la médecine personnalisée (EP PerMed) vise à améliorer les soins de santé futurs pour tous les citoyens grâce à une thérapie, un diagnostic et une prévention personnalisés.

La vision du Partenariat européen pour la médecine personnalisée (EP PerMed) est d'améliorer les résultats de santé au sein de systèmes de santé durables grâce à la recherche, au développement, à l'innovation et à la mise en oeuvre d'approches de médecine personnalisée au profit des patients, des citoyens et de la société.

Dans ce cadre, la Wallonie participe à l'appel cofinancé - RITC2026 - visant à démontrer la pertinence d'approches basées sur des données multimodales pour des applications de médecine personnalisée.

Il s'agit d'une procédure de soumission en deux phases. La phase 1 correspond au dépôt des pré-propositions et est obligatoire. Seules les pré-propositions sélectionnées au terme de la phase 1 seront invitées à soumettre une proposition complète (phase 2).

**Une journée d'information présentant le RITC2026 à la communauté des chercheurs sera organisée le 28 octobre 2025 à 10h00. Vous pouvez vous inscrire ICI.**

## Conditions d'éligibilité

Une proposition est éligible si les éléments suivants trouvent tous une réponse positive.

- Chaque consortium doit comprendre au moins trois partenaires issus de trois États membres de l'UE ou pays associés différents dont les organismes de financement participent à l'appel (voir la liste ci-dessus). Chacun de ces partenaires doit être éligible et solliciter un financement auprès de son organisme de financement respectif. Les entités juridiques doivent être indépendantes les unes des autres.
- Les partenaires wallons du consortium doivent comprendre au moins une entreprise et le budget de recherche de la ou des entreprises partenaires wallonnes doit correspondre à au moins 40% du budget total de la recherche de tous les partenaires wallons.
- Les participants doivent être basés en Wallonie et la ou les entreprises wallonnes doivent avoir une unité opérationnelle en Wallonie.
- Les participants ne peuvent bénéficier d'aucun autre financement public pour les mêmes activités..
- Le projet ne peut pas débiter à un niveau de TRL, inférieur à 3.

## Budget

Le budget indicatif réservé par le SPW Recherche est de 1.000.000 euros par appel.

L'aide est octroyée sous forme d'une subvention avec un taux de financement allant de 40 à 100 % du budget de chaque partenaire wallon en fonction du type de partenaire et de la qualification de la recherche.

## Bailleur de fonds

- **SPW EER**

## Critères de sélection

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Impact
- Excellence
- Qualité et efficacité de la mise en oeuvre

Soumission : 12 janvier 2026

Porteur(s) : **ASBL** **Centre de Recherche**  
**Centre de Recherche Agréé** **Entreprise**  
**Haute Ecole**

## Mots-clés

**Horizon Europe** **Projet européen** **Santé**  
**Soins de santé**

## Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)